

Ouverture du parcours Master international IA de confiance.

Conseil Académique du 7 avril 2026

Délibération 2026/04/CAC-021

LE CONSEIL ACADÉMIQUE,

Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-4 et L.712-6-1 ;

Vu le code de l'éducation et notamment son article L.613-1 ;

Vu les statuts de l'université de Toulouse, notamment son article 27 ;

Vu l'avis favorable du Conseil de la Faculté des Sciences et Ingénierie du 26 février 2026 ;

Vu l'avis favorable de la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 mars 2026 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- ❖ **APPROUVE** l'ouverture du parcours Master international IA de confiance.

Toulouse, le 7 avril 2026

La Présidente de l'Université de Toulouse

Odile RAUZY



Date de transmission à la Rectrice de Région académique et publication :

15 avril 2026

Délibération adoptée à la majorité des votes exprimés

Nombre de membres en exercice : 83

Nombre de membres présents ou représentés : 45

Nombre de voix favorables : 40

Nombre de voix défavorables : 1

Nombre d'abstentions : 4